

CHALLENGE NORMAND DE BIKE AND RUN 2012

REGLEMENT

Article 1 : Ce challenge est organisé, sous l'égide de la **ligue de Normandie de Triathlon**, afin de promouvoir la discipline **Bike and Run** et la convivialité du sport en équipe dans les régions de Normandie.

Il est ouvert à toute équipe constituée de deux personnes licenciées ou non. Il est conseillé aux équipiers de porter les mêmes couleurs.

Article 2 : Les épreuves constituant le challenge Normand 2012 sont :

- B&R d'**Evreux (27)**, le 13/11/11, organisé par **Evreux AC Triathlon**
- B&R des Lions à **Vernon (27)**, le 05/02/12, organisé par **Les Lions Triathlon**
- B&R du **Haras de St-Lô (50)**, 4 mars 2012, organisé par **Saint-Lô Triathlon**
- B&R de **Feuguerolle Bully (14)**, 11 mars 2012, organisé par **Caen Triathlon**

Article 3 : Le Challenge comporte **3 classements** : Féminin, Masculin, et Mixte et récompense les vainqueurs des catégories suivantes : Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Toutes catégories, Master (catégorie saison 2011-2012).

Lorsque les deux concurrents sont de catégories différentes, l'équipe est classée dans la catégorie du plus âgé (sauf pour le cas d'un vétéran et d'un senior, l'équipe étant classée en Toutes catégories)

Article 4 : Lorsqu'un concurrent change d'équipier au cours du Challenge, il ne récupère pas les points acquis avec son équipier précédent.

Article 5 : Toute équipe doit participer à **au moins trois épreuves** pour être classée dans le Challenge

Article 6 : Le classement général du Challenge est établi sur les **3 meilleurs classements aux 4 épreuves** du challenge Normand par addition des points obtenus sur chaque épreuve.

Article 7 : En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la dernière épreuve sera déclarée vainqueur.

Article 8 : Les récompenses du Challenge, sous forme de **médailles et lots**, seront décernées lors de la dernière épreuve à Saint-Lô (50) en mars 2012.

Article 9 : La **réglementation sportive de la F F TRIATHLON**, dont dépend le Bike and Run sera en vigueur tout au long de ce Challenge dont : Port du casque obligatoire pour les 2 équipiers ; Relais libres ; 1 VTT par équipe ; passage ensemble dans les zones identifiées ; arrivée en commun des 2 équipiers obligatoire.

Chaque organisateur établira le règlement de son B&R en respectant cette réglementation sportive.

Article 10 : Attribution des **points** (dans chaque catégorie) :

1er : 100 points 6ème : 79 points

2ème : 90 points 7ème : 78 points

3ème : 85 points 8ème : 77 points

4ème : 82 points 9ème : 76 points

5ème : 80 points etc...

attribution des points du dernier lors d'un abandon

Article 11 : Le classement provisoire du Challenge sera consultable après chaque manche sur le site de la **ligue de Normandie de Triathlon** <http://www.ligue-normandie-triathlon.fr>